

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire



AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ EN SECTEUR AGRICOLE

7 ans de test avec appui
à la prise de risques

CANDIDATEZ JUSQU'AU 31 MARS 2024

INTRODUCTION

Du fait de l'importance des surfaces exploitées en Centre-Val de Loire, les activités agricoles façonnent les paysages et la biodiversité associée. Face à ce constat, l'ARB a organisé avec ses 22 structures membres, son **séminaire interne 2021 sur la thématique « biodiversité et agriculture »**.

À cette occasion, l'idée d'un **projet volontariste sur la réintégration de la biodiversité en secteur agricole a fait consensus**, avec le souhait qu'il soit porté par l'ARB du fait de son caractère fédérateur.

C'est aujourd'hui dans le cadre d'un financement Life que ce projet est lancé, avec le présent AMI pour **faire émerger un collectif d'exploitants agricoles motivés par la relation agriculture/biodiversité** et prêts à expérimenter. Cela permettra de déterminer le secteur géographique où déployer ce projet.

Il s'agit d'accompagner jusqu'en 2031 un **territoire de plaine agricole, volontaire pour améliorer la biodiversité**. Il sera fait appel à différents leviers relatifs à la gestion des infrastructures agroécologiques et aux pratiques culturales (allongement de la rotation, réduction du recours aux produits phytosanitaires...). Ce travail aura pour particularité **d'évaluer quantitativement la prise de risques économiques des agriculteurs, inhérente aux changements de pratiques**. Il s'agira d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en place d'une caisse de sécurisation.

Parallèlement, différents suivis seront réalisés afin d'évaluer dans la durée :

- Les évolutions des **infrastructures agroécologiques** (quantité, qualité, maillage) et de la **biodiversité** présentes sur le territoire ;
- Les **impacts agronomiques et économiques**.

Il s'agira d'en faire une **zone de pédagogie** par l'exemple, qui servira de référence pour le territoire régional et au-delà.

Photo de couverture : Busard Saint-Martin © François Hergott

QUI PEUT CANDIDATER ?

- Les structures animant des collectifs d'agriculteurs ;
- Un regroupement d'agriculteurs.

POURQUOI CETTE DÉMARCHE ?

Des approches similaires ont été mises en place dans d'autres secteurs agricoles français et européens*. Il s'agit de **voir si les plaines agricoles du Centre-Val de Loire peuvent générer les mêmes résultats positifs**.

Un **déclin massif de la biodiversité** est constaté, notamment en milieu agricole. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'évolution des pratiques visant à augmenter la productivité agricole a engendré une perte et une dégradation des habitats pour la faune et la flore sauvages. Il s'agit ici de **tester des solutions à une échelle territoriale cohérente vis-à-vis de l'effet sur la biodiversité**, en faisant interagir les acteurs des filières agricoles (voire non agricoles), alimentaires, avec tous les acteurs mobilisés pour la transition agroécologique, l'adaptation au changement climatique et la reconquête de la biodiversité dans les territoires agricoles.

**Travaux conduits par Vincent BRETAGNOLLE du CNRS de Chizé en Nouvelle-Aquitaine sur la zone atelier en partenariat avec 25 agriculteurs volontaires ; et travaux réalisés en Italie du nord par Lorenzo FURLAN du département recherche agricole de Veneto Agricoltura en Vénétie, auprès de producteurs de maïs, avec la mise en place de « l'assurance récolte ».*



Destruction de couvert intercultures, et bande fleurie entre parcelles © Frédéric Michau

QUELS OBJECTIFS ?

Mise en place de pratiques visant à améliorer la biodiversité sur le territoire

Suivi de l'incidence des pratiques sur la biodiversité, sur la production agricole et sur les résultats technico-économiques des agriculteurs

Chiffrage des impacts économiques, étude de faisabilité et possible création d'une **caisse de sécurisation** pour accompagner la prise de risques et pallier les éventuelles pertes de revenu des agriculteurs induites

Constitution d'un retour d'expérience reproductible sur d'autres plaines agricoles.

- implantation et entretien d'**infrastructures agroécologiques**
- **réduction du recours aux produits phytosanitaires**, notamment insecticides,
- **limitation du travail du sol**
- gestion de la **matière organique et de la fertilisation...**

Ces évolutions se feront via un raisonnement d'ensemble sur le système d'exploitation (assolement, rotation, taille des parcelles, dates de semis, choix variétal, utilisation de méthodes de lutte alternative contre les bioagresseurs...), avec un accompagnement technique adapté.

QUI SONT LES PARTENAIRES DE LA DÉMARCHE ?

- L'ARB coordonne ce projet issu d'un travail conjoint avec ses membres : Conseil régional, Chambre régionale d'agriculture, DRAAF, DREAL, direction régionale de l'OFB, INRAE, France Nature Environnement Centre-Val de Loire, Fédération des chasseurs, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.



Il sera fait appel à d'autres partenaires techniques et financiers une fois la zone géographique retenue pour ce projet, afin de mobiliser des **compétences pluridisciplinaires** : organismes de recherche et de développement agricole, experts naturalistes, collecteurs de céréales et autres acteurs de la filière, sociologue pour travailler sur les freins et leviers face au changement des pratiques, agences de l'eau, collectivités, services de l'Etat...



Plaine agricole © Pascale Larmande

AVEC QUELS MOYENS ?

Ce projet a été retenu par la commission européenne dont le financement LIFE permettra le recrutement à l'ARB d'un·e animateur·trice dédié·e au projet. Celui-ci ou celle-ci interviendra sur toute la durée du projet, en lien direct avec les acteurs agricoles impliqués.

La Région Centre-Val de Loire souhaite également contribuer à ce projet techniquement et financièrement.

Des fonds supplémentaires seront à mobiliser pour l'accompagnement technique des agriculteurs, les investissements nécessaires et les suivis scientifiques (agronomiques et naturalistes).

OÙ ?

Dans une **zone géographique représentative des grandes plaines agricoles régionales**.

Dans ce périmètre, un secteur contigu (de plusieurs centaines d'hectares) **sur lequel une grande proportion des acteurs agricoles sont volontaires pour ce projet test et s'engagent**.

QUELLES SONT LES ÉTAPES CLÉS DU PROJET ?

- **Diagnostic initial** du territoire et des exploitations : mesure de l'état des lieux 0 de la biodiversité, des modes de production, des rendements, des résultats technico-économiques des exploitations engagées dans le projet
- Définition des **évolutions de pratiques à mettre en œuvre** et accompagnements techniques
- Choix des **indicateurs de suivi** (naturalistes, agronomiques, économiques...) et mise en œuvre
- Chiffrage des **impacts financiers** et réflexion sur les modalités de mise en place d'une **caisse de sécurisation** : étude de faisabilité, source de financement, fonctionnement... Mise en place/test si possible de ce dispositif en cours de projet
- Organisation de **rencontres techniques collectives** entre agriculteurs et partenaires, en moyenne 2 fois/an, sur le retour d'expériences de pairs ou le témoignage d'experts
- Élaboration des **livrables** de ces travaux sous une forme adaptée aux besoins des agriculteurs
- Organisation d'un **séminaire de restitution** des résultats en 2031, faisant intervenir notamment des témoignages d'agriculteurs



Compagnon blanc © Rémi Dupré – Bleuet © Laetitia Roger-Perrier

QUELS RÔLES POUR LE COLLECTIF D'AGRICULTEURS QUI S'ENGAGERA ?

Les agriculteurs engagés dans le projet seront naturellement **les principaux acteurs en mettant en place sur leurs exploitations les orientations définies collectivement.**

Les agriculteurs engagés seront **informés et associés aux réflexions** et pourront contribuer aux différentes « étapes clés » du projet, en apportant leur avis et en mettant à disposition des données sur leur exploitation (pratiques culturales, résultats technico-économiques...). Ils seront conviés à des réunions d'échanges techniques et de co-construction. Ils pourront également **contribuer aux suivis de biodiversité.**

AVEC QUELS ENGAGEMENTS ET QUELS BÉNÉFICES ?

Chaque agriculteur **s'engagera** sur la durée du projet (2024-2031) :

- À permettre la réalisation de **suivis sur son exploitation** ;
- À fournir les **données utiles** aux analyses technico-économiques ;
- À s'investir dans la **co-construction et la mise en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité** ;
- À **partager son expérience.**

En contrepartie, l'agriculteur **bénéficiera** :

- D'un **accompagnement individuel et collectif** assuré par l'animateur du projet et les partenaires ;
- De **l'expertise d'un conseiller agronome** ;
- D'un **appui à la recherche de financements** accompagnant les changements de pratiques ;
- Des **rencontres techniques** et des **visites** qui seront organisées.

Une réflexion sera conduite sur la mise en place d'une caisse de sécurisation pour compenser d'éventuelles pertes de revenus liées aux changements de pratiques.

QUEL TEMPS CONSACRER AU PROJET ?

Le projet sera monté de façon à occasionner une **mobilisation raisonnable** en temps et adaptée à leurs contraintes pour les agriculteurs engagés.

QUELLE PLUS-VALUE PAR RAPPORT AUX DISPOSITIFS EXISTANTS ?

L'objectif est d'apporter de la **convergence entre les différents dispositifs existants, agricoles et naturalistes.**

La **caisse de sécurisation** est une démarche innovante en France.

Cette démarche diffère des dispositifs existants car ce projet a vocation à **croiser les champs thématiques sur un même territoire** : impacts agronomiques, économiques et environnementaux, travail sur les attentes sociétales, partage d'expériences, travail avec les riverains pour permettre une compréhension réciproque...

SUR QUELLE DURÉE ?

Ce projet se déploiera **de fin 2024 à fin 2031**. Cette période de 7 ans est nécessaire pour que les changements de pratiques puissent faire l'objet de suivis scientifiques sur une durée suffisante et ainsi montrer des tendances fiables.



Hibou des marais en Beauce © Sébastien Colas

COMMENT CANDIDATER ET SELON QUEL CALENDRIER ?

Les **candidatures sont attendues pour le 31 mars 2024** au plus tard.

Elles seront à transmettre à l'ARB par courriel à l'adresse suivante **contact@biodiversite-centrevalde Loire.fr** ou par courrier à :

Agence régionale de la biodiversité
13 avenue des Droits de l'Homme
45921 Orléans cedex 9

Les candidatures devront comporter les **informations suivantes** :

- Nom des structures / groupements d'agriculteurs souhaitant s'engager dans le projet
- Nom et coordonnées (mail / tél) des personnes référentes pour contact si besoin
- Liste des communes concernées par le périmètre concerné
- Carte de la zone géographique proposée
- Brève description (une page maximum) : du territoire, du groupe d'agriculteurs considéré, de ses travaux en cours (en lien ou non avec la biodiversité), de ses motivations par rapport au projet

Les candidats pourront être recontactés pour un **échange** avant détermination du secteur géographique retenu.

Un **webinaire** sera organisé en janvier 2024 pour une présentation du projet et permettra d'apporter toute précision aux acteurs intéressés.

La sélection du secteur géographique retenu sera **officialisée en mai 2024**.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > Consulter le [dossier « Biodiversité et agriculture »](#) du Portail de la biodiversité Centre-Val de Loire
- > Découvrir le [programme Agrifaune](#)

Zoom sur le Life Biodiv'France

Le Life Biodiv'France est un programme financé par l'Europe et coordonné par l'OFB avec la contribution de 35 partenaires, dont l'ARB Centre-Val de Loire. Il vise à enrayer le déclin de la biodiversité et améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. Il a notamment pour objectif d'engendrer des changements de pratiques de la part des acteurs des principales filières impactant la biodiversité, et dans ce cadre d'accompagner des territoires d'expérimentation.

Poser vos questions

en envoyant vos messages à l'adresse suivante :

contact@biodiversite-centrevaldeloire.fr

www.biodiversite-centrevaldeloire.fr